Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 041-214102394-20260910-202695-DE

LIBERTÉ - EGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de Loir-et-Cher
Arrondissement de Romorantin-Lanthenay
Commune de SEIGY

Mairie de Seigy

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 SEPTEMBRE 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 14
Vote pour : 14
Vote contre : 0
Abstention : 0
Date de la convocation :
03/09/2026

L'an deux mil vingt-six, le 10 septembre à 19 heures 00 minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué le 3 septembre 2026, s'est réuni à la Mairie dans la salle du conseil, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme Evelyne CAIL, Maire. La convocation a été affichée le 3 septembre 2026.

Étaient présents : Mesdames Evelyne CAIL- Christine LEBERT - Sylvie BARIZZI-LOISEL – Yvette MASSET - Dominique SALLÉ - Nathalie PLAT - Florence FOUSSIER et Messieurs Claude BARAT - Jean-Marc BIET- Jean-Philippe NONET – Jérôme BECUAU – Damien SELLIER – Dominique SIMONNET- Pascal BRAULT.
Était absent : Jean-Luc ESNAULT.

Madame Evelyne CAIL, Maire, fait l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.
Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121 – 7 du Code général des collectivités territoriales.

Monsieur Jean-Philippe NONET est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

N°202695	OBJET : **ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEIGY**	**5. institutions et vie politique** **5.2 fonctionnements des assemblées**

Le règlement intérieur du conseil municipal définit les règles de fonctionnement et d'organisation des séances du conseil municipal. Bien que son adoption ne soit pas obligatoire pour les communes de moins de 1 000 habitants, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, il est recommandé d'en doter le conseil municipal afin d'assurer la clarté, la transparence et l'efficacité des débats. Ce document permet de préciser les modalités de convocation, d'ordre du jour, de déroulement des séances, ainsi que les droits et obligations des conseillers municipaux.
Il est donc proposé au conseil municipal d'adopter le règlement intérieur annexé à la présente délibération, afin de formaliser les pratiques démocratiques locales et de garantir le bon fonctionnement de l'assemblée délibérante.

CONSIDÉRANT que la commune de Seigy compte moins de 1 000 habitants, ce qui rend facultative l'adoption d'un règlement intérieur, mais que cette formalisation est néanmoins conseillée pour encadrer les modalités de fonctionnement du conseil municipal ;
CONSIDÉRANT que l'adoption d'un règlement intérieur permet de clarifier les règles de procédure applicables aux séances, d'assurer la transparence des débats et de garantir le respect des principes démocratiques ;

Mod. 540730 - 04/22 Fabrègue Entreprise labellisée IMPRIM'VERT

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 041-214102394-20260910-202695-DE

CONSIDÉRANT que le projet de règlement intérieur annexé à la présente délibération a été élaboré en conformité avec les dispositions légales en vigueur et adapté aux spécificités locales;

Le conseil municipal décide à l'unanimité que :

Article 1 : Le règlement intérieur du conseil municipal de la commune de Seigy, annexé à la présente délibération, soit adopté.

Article 2 : Madame La maire est chargée de l'exécution de la présente délibération et de la diffusion du règlement intérieur auprès des conseillers municipaux.

Le secrétaire de séance,

Jean-Philippe NONET

La Maire,

Evelyne CAIL

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le 16/09/2026 et de la publication le 16/09/2026

Mme la Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

La Maire,

Evelyne CAIL